Saint-Lô AGGLO

Reçu le
27 JAN. 2026
SELARL HEBERT MAZEL

SELARL HEBERT MAZEL
M. et Mme HEBERT_MAZEL
12B_14 Avenue de Paris
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRANSITIONS
Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Service de l'eau potable et de l'assainissement
Dossier suivi par : Virginie Chanroux
02.14.16.00.88 : regie.assainissement@saint-lo-agglo.fr

À Saint-Lô, le 22/01/2026

Objet : Contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente

Madame, Monsieur,

Le prestataire de Saint-Lô Agglo, STGS a procédé au contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif le 14/01/2026 à l'adresse suivante :

11 Le Breuil
50160 LAMBERVILLE

Je vous informe que votre installation est déclarée :
Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente.

Vous trouverez ci-joint le rapport technique, détaillant le contrôle qui a été réalisé.

Vous recevrez prochainement du service de gestion comptable de Saint-Lô l'avis de sommes à payer correspondant à ce contrôle.

Le présent avis est donné sur la base des déclarations du propriétaire ou de l'occupant, selon un constat visuel des installations accessibles La responsabilité de Saint-Lô Agglo ne saurait être retenue en cas de dysfonctionnements de l'installation apparus postérieurement à la date du contrôle.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Le président de Saint-Lô Agglo,

VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Référence du dossier : 16895

Coordonnées du propriétaire :	Localisation de l'installation contrôlée :
[redacted] 11 Le Breuil 50160 LAMBERVILLE	Références cadastrales : AI53, AI55 Adresse : 11 Le Breuil 50160 LAMBERVILLE

CONTROLE

Date du contrôle : 14/01/2026
Personne(s) rencontrée(s) : HUISSIER DE JUSTICE
Contrôle réalisé par : AUCLAIR Camille

Important

- *Ce rapport ne porte que sur les éléments visibles et accessibles lors de la visite.*
- *Il ne préjuge pas de dysfonctionnements ultérieurs par mauvais entretien ou modification de l'installation.*
- *Il ne préjuge pas également de modifications ultérieures des caractéristiques de l'immeuble (agrandissement, nombres d'habitants…)*

VOLET 1 – Informations générales

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Zonage Assainissement	Non Collectif
Type d'habitat	Maison isolée
Date de construction	
Type d'immeuble	Maison
Nombre de pièce(s) principale(s)	5
Nombre d'Equivalent Habitant	5
Type de résidence	Principale
Activité	Domestique
Occupation	Permanente

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Type alimentation	Réseau public
Usages du puits, forage...	
Remarques alimentation	

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain	1000 m²
Terrain en pente	Non
Zone à enjeux sanitaires	Non
Zone à enjeux environnementaux	Non
Etat du terrain	Paysagé
Jardin potager sur l'ANC	Non
Voie de circulation sur l'ANC	Non
Construction sur l'ANC	Non
Autres éléments	
Respect des distances règlementaires	Oui >35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine >5 m d'une habitation >3 m d'un arbre >3 m des limites de propriété

VOLET 2 – Caractéristiques de l'installation

MODIFICATION DEPUIS LA DERNIERE VISITE

Modifications depuis la dernière visite	Non
Réaménagement du terrain	Non
Réaménagement de l'immeuble	Non
Variation du nombre de pièces	Non
Travaux notifiés réalisés	Non
Observations	

Date de mise en service de l'installation ANC 22/12/2011

Descriptif de la collecte et du transport des eaux usées domestiques

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?	Oui
Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?	Oui
S'ils existent, les effluents autres que domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?	Sans objet

Observations :

Le schéma d'implantation du dispositif est joint en annexe du présent document.

Ventilations

Présence d'une ventilation primaire	Oui
Présence d'une ventilation secondaire	Oui

Observations :

Destination des eaux usées

Eaux vannes	Prétraitement
Eaux ménagères	Prétraitement
Autres eaux usées	

Observations :

Suivi de l'entretien

Niveau de boues prétraitement	Non contrôlable
Date du dernier entretien	Non renseigné
Présentation du bordereau de suivi des matières de vidange	Non
Entreprise ayant réalisé la vidange	Non renseigné

Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

Eléments constitutif de la filière	Description du patrimoine	Constat	Commentaires
Collecte			
Prétraitements(s)			
Préfiltre		Accessibilité : Non Etat : Non vérifiable Fonctionnel : Sans objet Dimensionnement : Non vérifiable Défaut constaté : Sans objet	
Traitement(s) Primaire(s)			
Fosse toutes eaux	Volume (m^3) : 3 Ventilation primaire (Admission d'air) : Oui Ventilation secondaire (Extraction d'air) : Oui Hauteur au-dessus du faîtage (cm) : 40 Diamètre des canalisations (mm) : 100 Type d'extracteur : Extracteur statique	Accessibilité : Non Etat : Non vérifiable Fonctionnel : Sans objet Dimensionnement : Non vérifiable Défaut constaté : Sans objet	
Traitement(s) secondaire(s)			
Tranchées d'épandage	Type de gravier : Gravier 10/40 lavé	Accessibilité : Non Etat : Non vérifiable Fonctionnel : Sans objet Dimensionnement : Non vérifiable Défaut constaté : Sans objet	
Filière(s) agrée(s)			
Transfert(s)			
Rejet(s)			

Evaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation		Problèmes constatés selon la liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)
Défauts de sécurité sanitaire	Non	
Défauts de structure ou de fermeture	Non	
Installation incomplète	Oui	**Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément de la filière ou filière non agréée**
Installation significativement sous dimensionnée	Non vérifiable	
Dysfonctionnements majeurs	Non vérifiable	
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Non vérifiable	

VOLET 3 – Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Le tableau explicitant la conclusion du SPANC selon les problèmes constatés est joint en annexe au présent document.

Conclusion de l'évaluation : Installation non conforme, nécessitant des travaux obligatoires dans le cadre d'une vente, au plus tard dans un délai d'un an après signature de l'acte de vente

Travaux immédiats et/ou nécessaires si vente
Installation non accessible. Les éléments de prétraitement et de traitement devront être rendus accessibles et visitables. En cas d'absence, de dysfonctionnement et/ou de sous-dimensionnement significatif d'un élément, la mise en place d'une filière de traitement réglementaire sera à prévoir.

Recommandations de travaux ou d'entretien pour améliorer le fonctionnement de la filière
La périodicité de vidange doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile de la fosse

Compléments d'information :

Préalablement à toute réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif, il conviendra d'établir un dossier de demande de conception et de le faire valider auprès du SPANC puis faire contrôler les travaux par le SPANC.

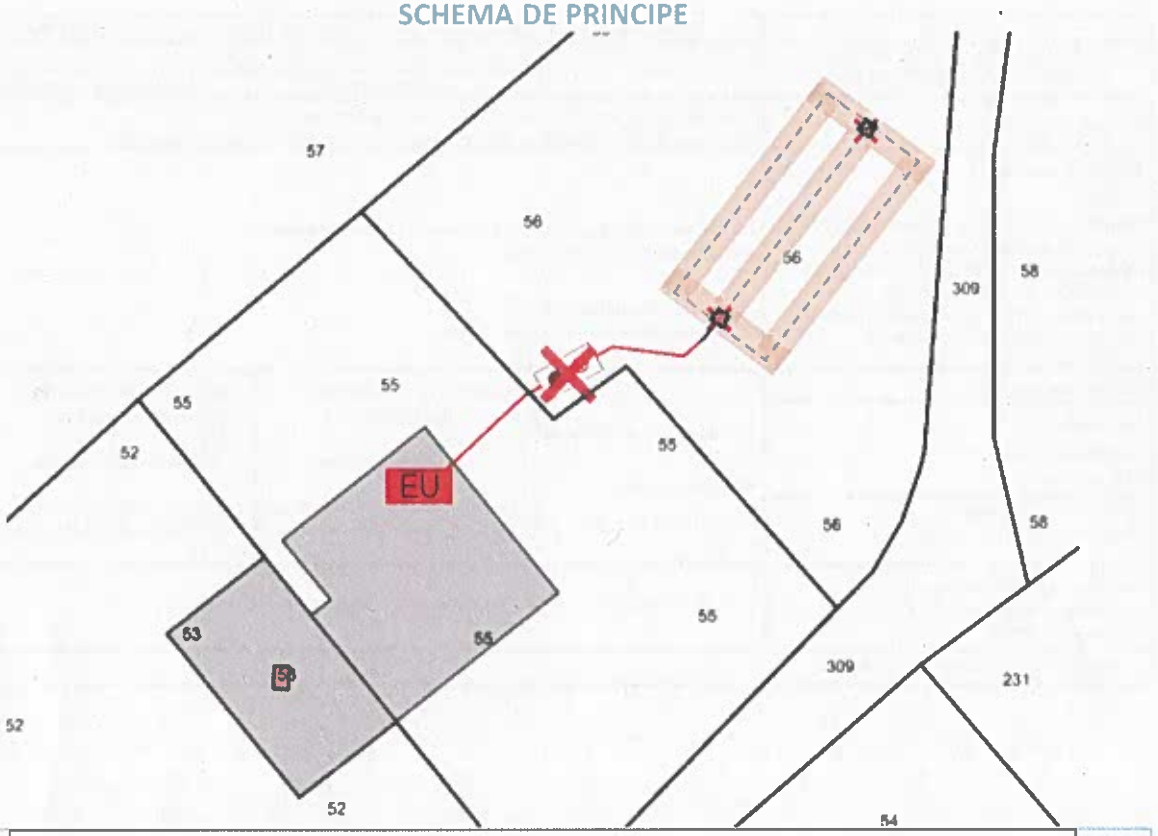
Le 22/01/2026, à Saint-Lô

Signature du SPANC
Le président de Saint-Lô Agglo

Pour le président et par délégation
la responsable du service eau potable
et assainissement
Virginie CHANROUX

ANNEXES

SCHEMA DE PRINCIPE



Prétraitement / Traitement Primaire

- Bac à graisse
- Fosse toutes eaux
- Fosse toutes eaux avec préfiltre
- Fosse septique
- Préfiltre externe
- Filtre épurateur à cheminement lent
- Filtre épurateur bactérien
- Fosse artisanale
- Fosse étanche
- Inconnu
- Ventilation sans extracteur
- Ventilation avec extracteur

Point d'eau

- Puits
- Forage
- Compteur AEP

Traitement secondaire

- Tranchées d'épandage
- Drain unique
- Lit d'épandage
- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable non drainé
- Tertre d'infiltration
- Filtre à sable horizontal drainé
- Dispositif agréé
- Micro-station
- Filtre compact
- Phytoépuration
- Composteur
- Patte d'araignée
- Patte d'oie
- Plateau absorbant

Autres ouvrages

- Tés de visite
- Regards
- Elément non visible / Non accessible
- Toilettes sèches
- Poste de relevage / Pompe
- Coffret électrique
- Sondage

Canalisations

- EU : Eaux usées
- EV : Eaux vannes
- EM : Eaux ménagères
- Eaux pluviales
- Ventilation
- Eau potable

Evacuation

- Rejet
- Puisard
- Puits perdu
- Puits perdu artisanal
- Puits d'infiltration
- Tranchée absorbante
- Fossé
- Flaque EU en surface
- Tranchées de dispersion
- Lit de dispersion
- Destination inconnue

Pente

- P < 5 % faible
- 5% < P < 15% moyenne
- P > 15 % forte

Grille issue de l'arrêté du 27/04/12 pour la classification de votre installation :

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX</td></tr>
<tr><td rowspan="2">PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE</td><td rowspan="2">NON</td><td colspan="2">OUI</td></tr>
<tr><td>Enjeux sanitaires</td><td>Enjeux environnementaux</td></tr>
<tr><td>Absence d'installation</td><td colspan="3">Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique
⇒Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</td></tr>
<tr><td>Défaut de sécurité sanitaire
Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation)
Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution</td><td colspan="3">Installation présentant un danger pour la santé des personnes
Installation non-conforme (cas a)

→Travaux obligatoires sous 4 ans
→ si vente travaux dans un délai de 1 an</td></tr>
<tr><td>Installation incomplète
Installation significativement sous-dimensionnée
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</td><td>Installation non conforme (cas c)
→si vente travaux
dans un délai de 1 an</td><td>Installation présentant un danger pour la santé des personnes
Installation non-conforme (cas a)
→Travaux obligatoires sous 4 ans
→si vente travaux dans un délai de 1 an</td><td>Installation présentant un risque environnemental avéré
Installation non-conforme (cas b)
→Travaux obligatoires sous 4 ans
→si vente travaux dans un délai de 1 an</td></tr>
<tr><td>Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs</td><td colspan="3">Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</td></tr>
<tr><td colspan="4">Installation ne présentant pas de défaut</td></tr>
</table>